



# NORMES DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT

Comment appréhender  
l'amendement A1:2024  
« Actions relatives aux  
changements climatiques » ?

# SOMMAIRE

- Contexte
- Les normes impactées
- Décryptage des évolutions
- Exemples d'enjeux
- Préparer sereinement son audit



AFNOR Certification, leader mondial de la certification et acteur majeur au cœur des révisions, s'engage à vos côtés pour la réussite de vos projets.

Délivrant des marques de confiance à forte notoriété telles que NF, AFAQ et l'Écolabel européen, AFNOR Certification propose aux entreprises et aux professionnels de faire reconnaître leurs démarches par des signes de qualité. Avec plus de 70 000 sites certifiés dans plus de 100 pays, AFNOR Certification délivre des services et de l'ingénierie en certification et évaluation pour 270 catégories de produits et services. 8 600 certificats de personnels sont également actifs. Référentiel sur basé des normes, création de labels, AFNOR Certification prend la responsabilité d'accompagner les acteurs privés et publics dans la définition du processus le plus adapté à leurs stratégies, en mode multi-sites à l'échelon national et international.

**Remerciements :** nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce guide.

**Date de publication :** Avril 2024.

# CONTEXTE

C'est en 2021, avec l'approbation de la Déclaration de Londres, que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) s'est engagée à mieux sensibiliser les organismes du monde entier à l'impact des changements climatiques sur leurs activités et à encourager la mise en œuvre d'actions concrètes pour atténuer cet impact.

En soutien à cette déclaration, l'ISO et le Forum international des accréditeurs (IAF) ont pris des mesures significatives pour intégrer la question des changements climatiques au cœur des normes de management. Ils ont ainsi publié le 23 février 2024 un **amendement « Changements climatiques » applicable à 31 grandes normes de système de management**. Cet amendement, dénommé A1:2024, place la question des changements climatiques comme sujet stratégique et invite les organismes à se questionner sur les enjeux qui en découlent.

**L'amendement n'introduit pas de nouvelle exigence spécifique, son impact demeure relativement modéré et l'objectif global des normes impactées reste inchangé.** Il convient donc de considérer l'amendement comme une clarification. C'est pourquoi un programme de transition n'est pas nécessaire.

## QUE DIT L'AMENDEMENT ?

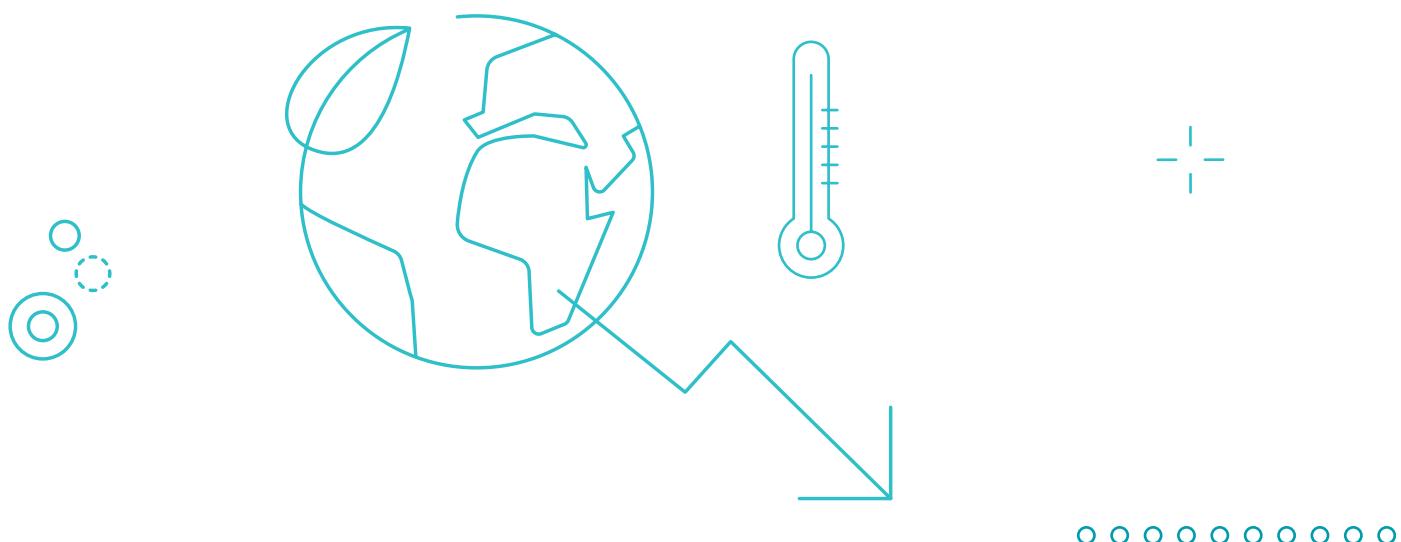
L'amendement A1:2024 se traduit, pour chacune des normes impactées, par l'ajout de deux phrases dans le chapitre 4 « Contexte de l'organisme » :

### → 4.1 - Compréhension de l'organisme et de son contexte

Ajout en fin de paragraphe de la phrase suivante : « *L'organisme doit déterminer si des enjeux découlent des changements climatiques* ».

### → 4.2 - Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées

Ajout en fin de paragraphe de la note suivante : « *NOTE : Les parties intéressées concernées peuvent avoir des exigences relatives aux changements climatiques* ».



## COMMENT TÉLÉCHARGER L'AMENDEMENT ?

Le contenu de l'amendement A1:2024 est joint à chacune des normes à l'unité, sous la forme d'un document de quelques lignes succinctes. Il peut être consulté gratuitement dans la collection de normes des organismes nationaux de normalisation affiliés à l'ISO, en effectuant une recherche sur l'une ou l'autre des normes concernées, qui, elles, restent payantes.

Rendez-vous sur le site d'AFNOR Éditions <https://www.boutique.afnor.org/>

## QUELS IMPACTS SUR VOTRE CERTIFICAT ET VOTRE PROCHAIN AUDIT ?

L'amendement est applicable depuis le 23 février 2024 à tout audit du cycle de certification : initial, surveillance et renouvellement. Votre prochain audit le prendra donc en compte.

### Cet amendement n'apporte aucune modification sur :

- Votre certificat en vigueur (libellé, référence normative, dates de validité),
- Le domaine d'application de votre système de management certifié,
- Votre programme prévisionnel d'audits,
- La trame de votre rapport d'audit AFNOR Certification.

À travers ce guide, AFNOR Certification souhaite apporter les clés nécessaires à la compréhension de l'impact de cet amendement sur les normes de systèmes de management existantes et ses conséquences pour les organismes qui les mettent en œuvre.

# LES NORMES ISO IMPACTÉES



L'amendement A1:2024 porte sur le texte des 31\* normes de systèmes de management citées ci-après, quel que soit leur état (en cours d'élaboration ou faisant l'objet d'une révision prochaine) :

- **ISO 9001** « Management de la qualité »
- **ISO 14298** « Management des procédés d'impression de documents de sécurité »
- **ISO 16000-40** « Management de la qualité de l'air intérieur »
- **ISO 22163** « Management de la qualité spécifique au secteur ferroviaire »
- **ISO 22301** « Management de la continuité d'activité »
- **ISO 28000** « Management de la sécurité et résilience »
- **ISO 29001** « Management de la qualité spécifique à l'industrie du pétrole, de la pétrochimie et du gaz naturel »
- **ISO 30301** « Gestion des documents d'activité »
- **ISO 34101** « Cacao durable et traçable »
- **ISO 35001** « Management des biorisques pour les laboratoires »
- **ISO 37301** « Management de la conformité »
- **ISO 46001** « Management de l'utilisation efficiente de l'eau »
- **ISO/IEC 27001** « Management de la sécurité de l'information »
- **ISO 21401** « Management des établissements touristiques »
- **ISO 30401** « Management des connaissances »
- **ISO 50001** « Management de l'énergie »
- **ISO/IEC 20000-1** « Management des services »
- **ISO 19443** « Management de la qualité spécifique au secteur de l'énergie nucléaire »
- **ISO/IEC 19770-1** « Gestion des actifs logiciels »
- **ISO 21001** « Management des organismes d'éducation/formation »
- **ISO 37001** « Management anti-corruption »
- **ISO 41001** « Facility management »
- **ISO 44001** « Management collaboratif d'une relation d'affaire »
- **ISO 14001** « Management de l'environnement »
- **ISO 15378** « Management de la qualité pour les articles d'emballage primaire pour médicaments »
- **ISO 18788** « Management des opérations de sécurité privée »
- **ISO 21101** « Management de la sécurité pour les prestataires d'activités de tourisme d'aventure »
- **ISO 22000** « Management de la sécurité des denrées alimentaires »
- **ISO 37101** « Management du développement durable au sein des communautés territoriales »
- **ISO 39001** « Management de la sécurité routière »
- **ISO 45001** « Management de la santé et sécurité au travail »

\* : liste au 23 Février 2024.

# DÉCRYPTAGE DES ÉVOLUTIONS

## 4.1. COMPRÉHENSION DE L'ORGANISME ET DE SON CONTEXTE

**Ajout de la phrase : « L'organisme doit déterminer si des enjeux découlent des changements climatiques ».**

→ Tout organisme doit dorénavant s'interroger sur ses enjeux internes et externes liés aux changements climatiques au regard de sa finalité et de son orientation stratégique. Ces enjeux sont à considérer par l'équipe d'audit à leur juste valeur et doivent être audités dans une proportion raisonnable.

Pour les systèmes de management couvrant plusieurs référentiels, il convient de déterminer les enjeux au regard de chaque norme.

### Impacts pour l'organisme

L'organisme audité doit identifier les enjeux associés à ces changements climatiques pouvant avoir un impact favorable ou défavorable sur son système de management et son efficacité. Il doit également déterminer leur impact sur la définition de sa politique (§5.2), de ses risques et opportunités (§6.1), de ses objectifs (§6.2) et de l'atteinte de ses résultats (§9.1.3).

### L'organisme doit en conséquence :

- **établir** ou mettre à jour une politique appropriée à sa finalité et ses orientations stratégiques pour lesquels des enjeux internes et externes relatifs aux changements climatiques ont été déterminés,
- **planifier** des actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités issus des enjeux déterminés précédemment,
- **définir** des objectifs cohérents avec sa politique.

Lors de la revue de direction, l'organisme doit s'assurer que les enjeux précédemment déterminés restent appropriés et adaptés à son contexte ; et le cas échéant, les réviser.

### Nos suggestions :

- 1 L'organisme peut également s'interroger sur sa contribution pour limiter les changements climatiques et aux actions associées.
- 2 Différents outils peuvent aider les organismes à déterminer la pertinence de leurs enjeux parmi lesquels : SWOT, PESTEL, les 5 forces de Porter...



## Impacts lors de l'audit

En complément des pratiques d'audit actuelles et de la démonstration de ses autres enjeux, **l'organisme audité doit être en capacité de démontrer :**

- qu'il a pris en compte les enjeux liés aux changements climatiques pertinents au regard de sa finalité et de son orientation stratégique,
- et qu'ils sont revus a minima lors de la revue de direction.

La question doit être posée pour l'ensemble des référentiels concernés par l'amendement et présentés à l'audit.

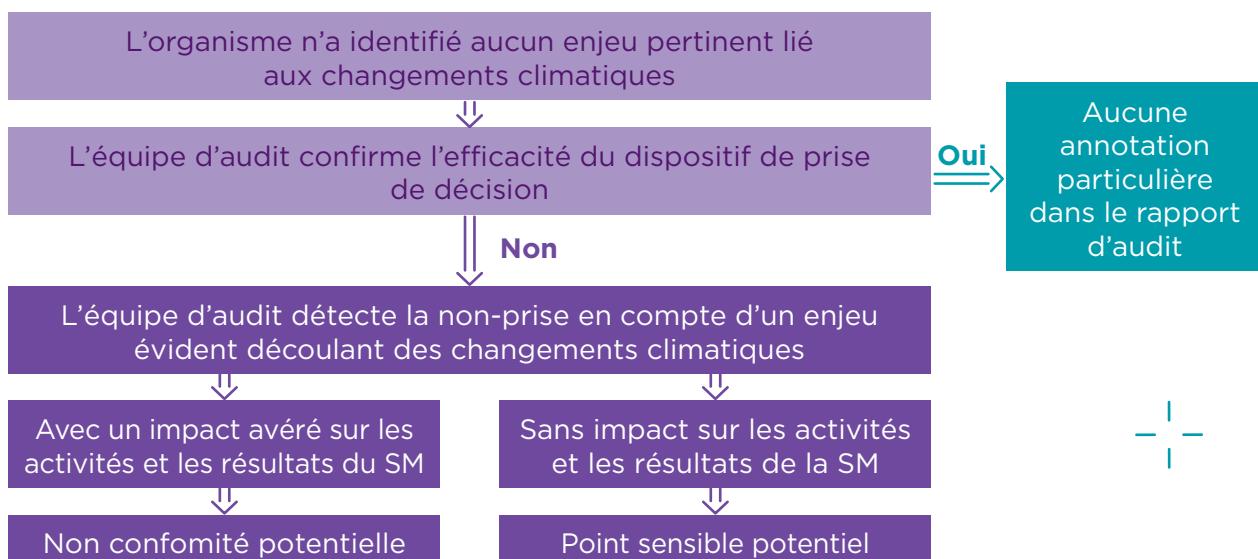
### Exemples de questions posées lors de l'audit :

- Quels sont les enjeux internes et externes qui influent sur les résultats attendus de votre système de management ? et sur vos orientations stratégiques ?
- Est-ce que les changements climatiques impactent vos enjeux ? Comment les traduisez-vous ?
- Quelles dispositions avez-vous mis en place pour y répondre ?
- Comment, à quel moment et à quelle période, ces enjeux sont-ils revus ?

**L'équipe d'audit devra s'assurer de la cohérence des enjeux liés aux changements climatiques et, si nécessaire, rédiger un constat approprié graduel** dans le but de sensibiliser et acculturer à cette nouveauté :

- Un « point sensible » si un enjeu évident découlant des changements climatiques n'a pas été pris en compte,
- Une « non-conformité » si un enjeu découlant des changements climatiques ayant déjà un impact matérialisé sur les activités et les résultats du système de management n'a pas été pris en compte.

En complément, un déploiement partiel de ces considérations peut amener l'équipe d'audit à formuler un constat sur les autres exigences associées : politique (§5.2), risques et opportunités (§6.1) et objectifs (§6.2).



## 4.2. COMPRÉHENSION DES BESOINS ET DES ATTENTES DES PARTIES INTÉRESSÉES

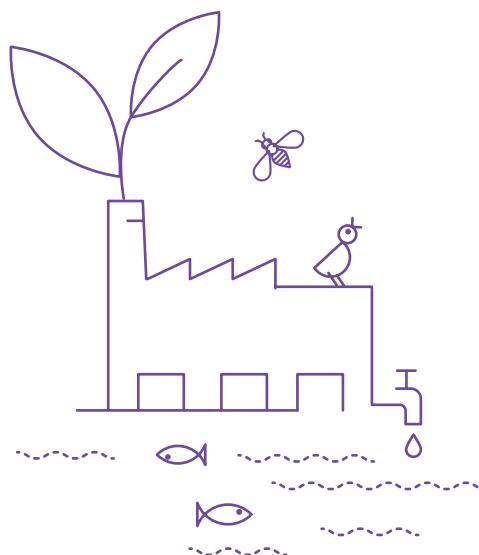
**Ajout de la note suivante : « NOTE : Les parties intéressées concernées peuvent avoir des exigences relatives aux changements climatiques ».**

→ Toute norme peut fournir des renseignements supplémentaires sous forme de notes ou d'annexes informatives pour faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter.

C'est le cas de l'amendement A1:2024 qui introduit dans le chapitre 4.2 une note précisant que l'organisme doit dorénavant s'interroger aussi sur les parties intéressées qui pourraient avoir des exigences relatives aux changements climatiques.

Ce qui signifie **qu'une partie intéressée n'ayant peut-être pas été précédemment déterminée comme pertinente pourrait le devenir si elle présente des exigences pertinentes relatives aux changements climatiques.**

En concordance avec les pratiques d'audit actuelles, **si l'organisme acte de la pertinence d'une partie intéressée, le système de management devra démontrer les actions mises en œuvre en réponse à ses besoins et attentes pertinentes.** En ce sens, les besoins et attentes des parties intéressées qui doivent être prises en compte deviennent des exigences du système de management.





# EXEMPLES D'ENJEUX LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont définis par la norme ISO 14091 (Adaptation au changement climatique - Lignes directrices sur la vulnérabilité, les impacts et l'évaluation des risques) comme des « *variations de l'état du climat persistant pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus* ».

EXEMPLES DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	EXEMPLES D'ENJEUX ASSOCIÉS	EXEMPLES DE NORME ASSOCIÉE
Périodes de canicule plus longues	Garantir des conditions de travail satisfaisantes	ISO 45001
	Délivrer le produit dans les délais malgré les impacts des aléas climatiques	ISO 9001
Phénomènes cycloniques plus fréquents	Maintenir l'intégrité d'une infrastructure de stockage de produits chimiques	ISO 14001
Périodes de sécheresse répétées	Gérer efficacement les ressources (eau, matières premières, etc.)	ISO 9001
Inondations plus importantes/récurrentes	Garantir la conservation de données électroniques	ISO 27001
	Préserver l'infrastructure routière	ISO 9001
	Préserver la chaîne de production d'un site	ISO 50001
Températures extrêmes	Adapter l'isolation thermique des bâtiments	ISO 50001
	Assurer la climatisation des serveurs de données	ISO 27001



# PRÉPARER SEREINEMENT SON PROCHAIN AUDIT



L'amendement est entré en vigueur le 23 février 2024 et affecte tous les audits du cycle de certification, qu'il s'agisse d'audits initiaux, de surveillance ou de renouvellement. Votre prochain audit en tiendra donc compte, sans pour autant altérer le champ d'application certifié ni le planning des audits prévu.

L'amendement n'introduit pas de nouvelle exigence, son impact demeure relativement modéré et l'objectif global des normes impactées reste inchangé. Il convient donc de considérer l'amendement comme une clarification. Les auditeurs sont déjà formés à cet amendement et sont prêts à vous accompagner lors de votre prochain audit.

Pour les organismes qui n'auraient pas encore entamé de réflexion sur leurs enjeux liés aux changements climatiques, nous les encourageons à le faire dès maintenant afin d'assurer une préparation adéquate. AFNOR Compétences propose par exemple une formation d'une journée intitulée « Comprendre les changements climatiques » pour les accompagner dans leur démarche.

## 5 étapes clés

- 1 Télécharger l'amendement
- 2 Comprendre et se renseigner sur les enjeux liés aux changements climatiques
- 3 Initier l'analyse et la réflexion dans votre organisme
- 4 Identifier les modalités d'introduction dans le système de management (Revue de direction...)
- 5 Déployer l'éventuel plan d'actions



## Vous avez des questions ?

- Contactez votre chargé de clientèle ou contactez-nous  
**01 41 62 80 11 - [certification@afnor.org](mailto:certification@afnor.org)**
- Retrouvez les solutions AFNOR Certification sur :  
**[www.afnor.org/certification](http://www.afnor.org/certification)**
- Retrouvez les offres du Groupe AFNOR : **[www.afnor.org](http://www.afnor.org)**

**afnor**  
CERTIFICATION